

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

Version

: 4.06

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

Code du produit : 00339375

Autres moyens d'identification

Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/  
du mélange : Revêtement.

Utilisations non  
recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL  
Tweemontstraat 104  
B-2100 Deurne  
Belgium  
Telephone +32-33606311  
Fax +32-33606435

Adresse email de la  
personne responsable  
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

+31 20 4075210

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.2 Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement** : Pas de mention d'avertissement.**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Conseils de prudence****Prévention** : Non applicable.**Intervention** : Non applicable.**Stockage** : Non applicable.**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
P501**Ingrédients dangereux** : Non applicable.**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.**Exigences d'emballages spéciaux****Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.**2.3 Autres dangers****Le produit répond aux critères PBT ou vPvB** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

| Nom du produit/<br>composant                                       | Identifiants                                                                         | % en poids  | Classification                                                                                       | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA | Type    |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------|
| éthanol                                                            | REACH #:<br>01-2119457610-43<br>CE: 200-578-6<br>CAS: 64-17-5<br>Index: 603-002-00-5 | ≥1.0 - ≤5.0 | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319                                                             | -                                                   | [1] [2] |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | CE: 265-169-7<br>CAS: 64742-65-0<br>Index: 649-474-00-6                              | ≥1.0 - ≤5.0 | Non classé.<br><br><b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b> | -                                                   | [2]     |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.****RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

|                                |                                                   |
|--------------------------------|---------------------------------------------------|
| Code : 00339375                | Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2022 |
| MEGASEAL SFT600 Non Slip Black |                                                   |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant                                           | Valeurs limites d'exposition                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| éthanol                                                            | <b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021).</b><br>Valeur limite: 1907 mg/m³ 8 heures.<br>Valeur limite: 1000 ppm 8 heures.                                                                |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | <b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Huiles minérales]</b><br>Valeur de courte durée: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: brouillard<br>Valeur limite: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillard |

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

| Nom du produit/composant                                           | Type | Exposition              | Valeur             | Population          | Effets     |
|--------------------------------------------------------------------|------|-------------------------|--------------------|---------------------|------------|
| propane-1,2-diol                                                   | DNEL | Long terme Inhalation   | 10 mg/m³           | Population générale | Local      |
|                                                                    | DNEL | Long terme Inhalation   | 10 mg/m³           | Opérateurs          | Local      |
| éthanol                                                            | DNEL | Long terme Inhalation   | 50 mg/m³           | Population générale | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Inhalation   | 168 mg/m³          | Opérateurs          | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Voie orale   | 87 mg/kg bw/jour   | Population générale | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Voie orale   | 114 mg/m³          | Population générale | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Voie cutanée | 206 mg/kg bw/jour  | Population générale | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Voie cutanée | 343 mg/kg bw/jour  | Opérateurs          | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Court terme Inhalation  | 950 mg/m³          | Population générale | Local      |
|                                                                    | DNEL | Long terme Inhalation   | 950 mg/m³          | Opérateurs          | Systémique |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | DNEL | Court terme Inhalation  | 1900 mg/m³         | Opérateurs          | Local      |
|                                                                    | DNEL | Long terme Voie orale   | 0.74 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.97 mg/kg bw/jour | Opérateurs          | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Inhalation   | 1.19 mg/m³         | Population générale | Local      |
|                                                                    | DNEL | Long terme Inhalation   | 2.73 mg/m³         | Opérateurs          | Systémique |
|                                                                    | DNEL | Long terme Inhalation   | 5.58 mg/m³         | Opérateurs          | Local      |

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****PNEC**

| Nom du produit/composant                                        | Type | Description du milieu            | Valeur         | Description de la Méthode |
|-----------------------------------------------------------------|------|----------------------------------|----------------|---------------------------|
| propane-1,2-diol<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>éthanol | -    | Eau douce                        | 260 mg/l       | Facteurs d'Évaluation     |
|                                                                 | -    | Eau de mer                       | 26 mg/l        | Facteurs d'Évaluation     |
|                                                                 | -    | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 20000 mg/l     | Facteurs d'Évaluation     |
|                                                                 | -    | Sédiment d'eau douce             | 572 mg/kg dwt  | Partage à l'Équilibre     |
|                                                                 | -    | Sédiment d'eau de mer            | 57.2 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre     |
|                                                                 | -    | Sol                              | 50 mg/kg dwt   | Partage à l'Équilibre     |
|                                                                 | -    | Eau douce                        | 0.96 mg/l      | Facteurs d'Évaluation     |
|                                                                 | -    | Eau de mer                       | 0.79 mg/l      | Facteurs d'Évaluation     |
|                                                                 | -    | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 580 mg/l       | Facteurs d'Évaluation     |
|                                                                 | -    | Sédiment d'eau douce             | 3.6 mg/kg dwt  | Partage à l'Équilibre     |
|                                                                 | -    | Sédiment d'eau de mer            | 2.9 mg/kg dwt  | Partage à l'Équilibre     |
|                                                                 | -    | Sol                              | 0.63 mg/kg dwt | Facteurs d'Évaluation     |

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Mesures de protection individuelle****Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage**

: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau****Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Gants**

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile

**Protection corporelle**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Autre protection cutanée**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire**

: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de

|                                |            |                                 |                   |
|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                           | : 00339375 | Date d'édition/Date de révision | : 4 Novembre 2022 |
| MEGASEAL SFT600 Non Slip Black |            |                                 |                   |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                | filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

Couleur

Odeur

Seuil olfactif

Point de fusion/point de congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Inflammabilité

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH

Viscosité

Solubilité(s)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Pression de vapeur

Taux d'évaporation

Densité relative

: Liquide.

: Noir.

: Caractéristique.

: Non disponible.

: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 0°C (32°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: eau. Moyenne pondérée: -6.45°C (20.4°F)

: >37.78°C

: Non disponible.

: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19% (éthanol)

: Vase clos: 100.56°C

:

| Nom des composants | °C  | °F    | Méthode |
|--------------------|-----|-------|---------|
| propane-1,2-diol   | 371 | 699.8 |         |

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

: Non disponible.

: Cinématique (40°C): >21 mm²/s

:

| Support      | Résultat              |
|--------------|-----------------------|
| l'eau froide | Partiellement soluble |

: Non applicable.

:

| Nom des composants | Pression de vapeur à 20 °C |     |         | Pression de vapeur à 50 °C |     |         |
|--------------------|----------------------------|-----|---------|----------------------------|-----|---------|
|                    | mm Hg                      | kPa | Méthode | mm Hg                      | kPa | Méthode |
| éthanol            | 42.95                      | 5.7 |         |                            |     |         |

: Plus haute valeur connue: 1.7 (éthanol) Moyenne pondérée: 0.86comparé à acétate de butyle

: 1.75

|                                |            |                                 |                   |
|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                           | : 00339375 | Date d'édition/Date de révision | : 4 Novembre 2022 |
| MEGASEAL SFT600 Non Slip Black |            |                                 |                   |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

|                                       |                                                                                                                             |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Densité de vapeur                     | : Plus haute valeur connue: 2.6 (Air = 1) (propane-1,2-diol). Moyenne pondérée: 2.1 (Air = 1)                               |
| Propriétés explosives                 | : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible. |
| Propriétés comburantes                | : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.                                                                         |
| <u>Caractéristiques particulières</u> |                                                                                                                             |
| Taille des particules moyenne         | : Not applicable.                                                                                                           |

9.2 Autres informations

|                                   |
|-----------------------------------|
| Aucune information additionnelle. |
|-----------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

|                                           |                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10.1 Réactivité                           | : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.                                                                |
| 10.2 Stabilité chimique                   | : Le produit est stable.                                                                                                                                                       |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                                                                         |
| 10.4 Conditions à éviter                  | : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.<br>Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. |
| 10.5 Matières incompatibles               | : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.                                    |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux  | : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal                                         |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

| Toxicité aiguë                                                        |                         |         |              |            |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------|--------------|------------|
| Nom du produit/composant                                              | Résultat                | Espèces | Dosage       | Exposition |
| propane-1,2-diol                                                      | DL50 Voie cutanée       | Lapin   | 20800 mg/kg  | -          |
| éthanol                                                               | DL50 Voie orale         | Rat     | 20 g/kg      | -          |
|                                                                       | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat     | 124700 mg/m³ | 4 heures   |
|                                                                       | DL50 Voie cutanée       | Rat     | 17100 mg/kg  | -          |
|                                                                       | DL50 Voie orale         | Rat     | 7 g/kg       | -          |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole),<br>déparaffinés au solvant | DL50 Voie cutanée       | Lapin   | >5000 mg/kg  | -          |
|                                                                       | DL50 Voie orale         | Rat     | >5000 mg/kg  | -          |

|                             |                                                                  |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Conclusion/Résumé           | : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. |
| <u>Irritation/Corrosion</u> |                                                                  |
| Conclusion/Résumé           |                                                                  |
| Peau                        | : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. |
| Yeux                        | : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. |
| Respiratoire                | : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. |
| <u>Sensibilisation</u>      |                                                                  |
| Conclusion/Résumé           |                                                                  |

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Mutagénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Inhalation** : Aucune donnée spécifique.**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Exposition prolongée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

|                                |            |                                 |                   |
|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                           | : 00339375 | Date d'édition/Date de révision | : 4 Novembre 2022 |
| MEGASEAL SFT600 Non Slip Black |            |                                 |                   |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

|                               |                                                                                                                        |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Généralités                   | : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. |
| Cancérogénicité               | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                      |
| Mutagénicité                  | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                      |
| Toxicité pour la reproduction | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                      |
| Autres informations           | : Non disponible.                                                                                                      |

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers  
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations  
Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant    | Résultat                                                | Espèces                            | Exposition             |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| propane-1,2-diol<br>éthanol | Aiguë CL50 40613 mg/l<br>Aiguë CE50 7640 mg/l Eau douce | Poisson<br>Daphnie - Daphnia magna | 96 heures<br>48 heures |

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

| Nom du produit/composant    | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité         |
|-----------------------------|--------------------|-----------|--------------------------|
| propane-1,2-diol<br>éthanol | -<br>-             | -<br>-    | Facilement<br>Facilement |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/composant    | LogP <sub>ow</sub> | FBC    | Potentiel        |
|-----------------------------|--------------------|--------|------------------|
| propane-1,2-diol<br>éthanol | -1.07<br>-0.35     | -<br>- | faible<br>faible |

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

|                                |            |                                 |                   |
|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                           | : 00339375 | Date d'édition/Date de révision | : 4 Novembre 2022 |
| MEGASEAL SFT600 Non Slip Black |            |                                 |                   |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

| Code de déchets | Désignation du déchet                                                                               |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08 01 11*       | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |

Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

| Type d'emballage | Catalogue Européen des Déchets |
|------------------|--------------------------------|
| Récipient        | 15 01 06 emballages en mélange |

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

|                                                   | ADR/RID         | ADN             | IMDG           | IATA           |
|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification        | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | -               | -               | -              | -              |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport        | -               | -               | -              | -              |
| 14.4 Groupe d'emballage                           | -               | -               | -              | -              |
|                                                   |                 |                 |                |                |

|                                |            |                                 |                   |
|--------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                           | : 00339375 | Date d'édition/Date de révision | : 4 Novembre 2022 |
| MEGASEAL SFT600 Non Slip Black |            |                                 |                   |

14. Informations relatives au transport

|                                                |                 |                 |                 |                 |
|------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 14.5 Dangers pour l'environnement              | Non.            | Non.            | No.             | No.             |
| Substances polluantes de l'environnement marin | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. | Not applicable. |

Informations complémentaires

|         |                    |
|---------|--------------------|
| ADR/RID | : Non identifié.   |
| ADN     | : Non identifié.   |
| IMDG    | : None identified. |
| IATA    | : Non identifié.   |

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | : <b>Transport avec les utilisateurs locaux</b> : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | : Non applicable. |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

|                                                                                                                                                                                                  |                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement                                                                  |                                                                    |
| <u>Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)</u>                                                                                                                                                    |                                                                    |
| <u>Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation</u>                                                                                                                                 |                                                                    |
| <u>Annexe XIV</u>                                                                                                                                                                                |                                                                    |
| Aucun des composants n'est répertorié.                                                                                                                                                           |                                                                    |
| <u>Substances extrêmement préoccupantes</u>                                                                                                                                                      |                                                                    |
| Aucun des composants n'est répertorié.                                                                                                                                                           |                                                                    |
| <u>Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux</u> | : Non applicable.                                                  |
| <u>Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)</u>                                                                                                                             |                                                                    |
| Non inscrit.                                                                                                                                                                                     |                                                                    |
| <u>Directive Seveso</u>                                                                                                                                                                          |                                                                    |
| Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.                                                                                                                                         |                                                                    |
| 15.2 Évaluation de la sécurité chimique                                                                                                                                                          | : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. |

Code : 00339375

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

MEGASEAL SFT600 Non Slip Black

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association internationale du transport aérien

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

**Texte intégral des mentions H abrégées**

|              |                                                                                   |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| H225<br>H319 | Liquide et vapeurs très inflammables.<br>Provoque une sévère irritation des yeux. |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------|

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

|                              |                                                                                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. 2<br>Flam. Liq. 2 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -<br>Catégorie 2<br>LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Historique**

Date d'édition/ Date de révision : 4 Novembre 2022

Date de la précédente édition : 4 Novembre 2022

Élaborée par : EHS

Version : 4.06

**Renonciation**

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emménagement et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.